

<https://fenvac.com/alerte-et-sensibilisation-des>



fenvac

ALERTE ET SENSIBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS
CONCERNANT L'UTILISATION DU GAZ

ALERTE ET SENSIBILISATION DES POUVOIRS PUBLICS CONCERNANT L'UTILISATION DU GAZ

- Actualités FENVAC -
Publication date: mercredi 19 avril 2023

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

À la suite du drame survenu le 9 avril dernier rue de Tivoli à Marseille où une explosion a provoqué un incendie et l'effondrement et la fragilisation de plusieurs immeubles, la FENVAC avec 2 associations VRET (Victimes et Rescapés de l'Explosion rue de Trévis) et TRÉVISE ENSEMBLE ont interpellé les pouvoirs publics pour les alerter et les sensibiliser en proposant des pistes à explorer pour améliorer la sécurité en matière de gaz.

Les premiers éléments constatés laissent en effet penser que cette explosion serait dûes au gaz. Ce tragique évènement qui a couté la vie à 8 personnes rappelle celui de la rue de Trévis à Paris le 12 janvier 2019 où 4 personnes avait péri et plus de soixante personnes avaient été blessées.

Nos pensées vont aux victimes, leurs familles, aux personnes délogées-e-s et à leurs proches.

Nous sommes mobilisés pour les accompagner et les aider face aux difficultés rencontrées.



A l'attention de Monsieur Le Député Le Gendre Gille

Paris le, 14 Avril 2023

Monsieur Le Député Le Gendre Gille,

L'actualité marseillaise nous oblige à nous mobiliser pour qu'enfin des mesures de sécurité suffisantes soient prises autour du gaz.

En tant que représentantes d'associations de victimes, nous souhaitons alerter et sensibiliser les autorités concernant les risques liés au gaz. Nous estimons que malgré la succession de drames mettant en cause cette énergie, la législation sur la sécurité du réseau gazier est inopérante pour protéger de manière satisfaisante les clients et surtout les habitants.

Le gaz a tué, a blessé des milliers de personnes, et a fait voler en éclat des quartiers tout entier, laissant ainsi des séquelles à vie.

Nous l'avons vécu le 12 janvier 2019 rue de Trévis à Paris, et d'autres le vivent malheureusement encore aujourd'hui à Marseille. Après le choc, la sidération et le combat pour la reconnaissance du statut de victime, vient le questionnement. Que pouvons-nous mettre en place pour éviter que cela ne se reproduise, pour que le gaz ne soit plus la cause d'autant de dégâts humains avant tout et matériels ensuite ? Le gaz n'est pas toujours à l'origine des drames, mais il est certain qu'il en est un facteur aggravant.

Si un détecteur de gaz avait été installé dans le périmètre de la rue de Trévis, avant ce funeste 12 janvier 2019, un signal aurait permis aux primo-intervenants d'adapter leur intervention. Les trop nombreux disparus seraient encore parmi nous et la suite aurait été toute autre.

Puisque le statut de victime ne peut avoir de sens que s'il permet de faire en sorte que ce que les victimes ont vécu, ne se reproduise plus jamais, nous avons pensé à des pistes d'amélioration en vue de la prévention de ce risque incontestablement mal maîtrisé aujourd'hui. Notre objectif est d'impulser une réflexion de fond sur l'état des normes actuelles et envisager des évolutions législatives pour renforcer le principe de précaution autour du gaz et garantir ainsi un niveau supérieur de sécurité dans un intérêt général.

Vous trouverez ci-après quelques pistes de discussions à explorer collectivement :

- Obligation de mettre à disposition des citoyens la cartographie à jour des canalisations de gaz et d'eau, indiquant la date d'installation, les calendriers de rénovation depuis la date du dernier entretien, en indiquant notamment le degré de sécurité attesté lors de la dernière rénovation ;



- Obligation d'équiper les appartements et les chaufferies en sous-sol d'une électrovanne électrique avec détecteur de gaz, cela permettra de fermer l'électrovanne automatique en cas de fuite de gaz ;

- Obligation de mettre en place un système de sécurité permettant de détecter une fuite de gaz et de « couper » l'approvisionnement en gaz en cas de fuite. Cet équipement installé directement sur les canalisations serait relié à GRDF et aux casernes de pompiers avoisinantes ;

- Obligation pour les syndicats de copropriété et leurs assureurs de répondre civilement des dégâts causés par le gaz dans leur immeuble et au-delà, si aucun autre acteur n'est impliqué.

Il s'agit de quelques exemples de réflexion. En fonction de votre agenda, serait-il possible d'échanger sur cette préoccupation que nous entendons transformer en avancée pour la collectivité ?

Nous souhaitons démontrer qu'avec le concours des premières concernées, les victimes, les autorités savent mesurer l'ampleur du risque et y répondre avec rapidité et sérieux dans l'intérêt de la population. Nous voulons être sources de progrès dans la sécurité et faire en sorte qu'il n'y ait plus de fatalité en la matière. Si le risque D n'existe pas, nous devons collectivement tout mettre en œuvre pour que la sécurité des habitants et usagers soit le premier objectif des exploitants.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Monsieur Le Député, en l'expression de nos sincères salutations.

Mme Linda ZACCHAR
Présidente de VREI
(Fermiers et Responsables de l'Exploitation
de gaz de la mer de Trevise)

Mme Sophie SECO
Directrice Générale de la FENVAC
(Fédération Nationale des Fermiers
d'Énergie et d'Accès Collectifs)

Mme Dominique PARESI
Présidente de Treviso Ensemble
(Désastre 100%)

cc - copie